

Union Rhône Alpine du Bénévolat Associatif

DEMANDE DE TROPHEE DU BENEVOLAT ASSOCIATIF* *une demande par trophée

I. ASSOCIATION OU OR	GANISME DEMAN	DEUR	
Nom de l'association ou de l	'organisme :		
Nom et Prénom du représent	ant:		
Fonction dans l'association .			
Adresse:			
CP/Ville			
Date, horaire et lieu prévus			
II. RENSEIGNEMENTS C Nom:		CANDIDAT	
D /			
		ES DIFFERENTES FONCTION	
1ère ASOCIATION			
2ème ASSOCIATION			
3ème ASSOCIATION			
IV. Description de l'action		énévole :	

Notice explicative pour la remise des Trophées du Bénévolat Associatif

A. OBJECTIFS

- Créer l'exemple afin de susciter des vocations de bénévoles, notamment chez les jeunes.
- Récompenser l'ancienneté des services dans l'exercice du bénévolat, à l'instar des Médailles d'honneur du travail qui récompensent les années de services rémunérés.
- Récompenser cette noblesse qui représente le don de son travail et de son temps de loisirs pour les autres et vie associatives.

B. BENEFICIAIRES

Tout membre actif non salarié, français et étranger, d'associations adhérentes à l'UDAI. Le Trophée peut-être décerné à titre posthume, à condition que la demande soit formulée dans les deux ans suivant la date du décès du bénévole.

C. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers doivent comprendre:

- Le formulaire « demande de Trophée » rempli et signé (à retirer au bureau de l'UDAI).
- Le règlement (35 €, tarif 2024)

Les dossiers de demande doivent parvenir au secrétariat de l'UDAI au moins un mois avant la date de remise.

D. REMISE DES TROPHEES

Les demandes seront traitées par le Conseil d'Administration de l'UDAI et seront remises lors de l'Assemblée Générale en fin d'année, ou éventuellement à l'occasion d'une réception organisée dans la commune du récipiendaire.

Cadre réservé à l'UDAI :			
Dossier n°	DATE DEMANDE:		
Montant du règlement : 35 €	AVIS DU CA:		
Date du règlement :	DATE DE LA REPONSE :		
Chèque n°	DATE DE LA REMISE :		
Banque:	LIEU DE LA REMISE :		
Reçu:	OBSERVATIONS:		